SLV/FSA Industriering 43, Postfach 45, 3250 Lyss

Changements de règle 2002 dans le domaine des installations

Règle 185.8	Saut en longueur:	Nouveau: angle de la plastiline 45°.

Changements de règle 2003 dans le domaine des installations

Règle 169.6	Steeple:	La fosse d'eau pour les hommes et pour les femmes est de la même grandeur. Les obstacles restent différents (91,4 cm/76,2 cm).
Règle 181.7	Saut en hauteur et à la perche:	Les deux extrémités de la latte doivent avoir une coupe transversale semi-circulaire.
Règle 183.10	Saut à la perche:	Les taquets pour poser la latte sont raccourcis à 55mm.
Règle 187.12a	Directives générales:	Les secteurs du poids, disque et marteau sont rétrécis à 34,92°.
Règle188.5	Lancer du poids:	Le poids de l'engin (poids) des juniors est nouvellement de 6,0 kg.
Règle 191.9	Lancer du marteau :	Le poids du marteau des juniors est nouvellement de 6,0 kg.

Changements de règle 2003 pour les faux-départs

Règle 162.7 ("Tout concurrent qui a causé un faux-départ, doit être averti. Un seul faux-départ par course est permis, sans disqualification du/de la/des concurent/e/s qui l'a/ont provoqué/s. Tous les concurrents, qui provoquent un nouveau faux-départ dans cette même course, doivent être disqualifiés.")

	Disciplines simples:	Premier faux-départ: avertissement de l'athlète responsable sans disqualification. A partir du deuxième faux-départ, l'athlète en cause est directement exclu. Au niveau de la FSA cette règle est valable des catégories femmes/hommes aux cadet/tes B. Pour les écolières et les écoliers, la règle en vigueur à ce jour reste valable.
	Concours multiples:	Exclusion du/de la concurrent/e suite à un deuxième faux-départ (avant après le troisième faux-départ).